

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Marc Bard	Numéro de permis 2020090	Date d'inspection Le 01 février 2023	
Nom de l'établissement Petits Coeurs Marika		Numéro de téléphone (506) 473-7385	
Adresse 689 boulevard Éverard H. Daigle Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 3C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	25 nov. 2022	01 févr. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Vérification sur place.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : a) les dossiers financiers.	24(1)(a)	03 févr. 2023	
Commentaires : Avoir les dossiers financiers à la prématernelle, une photo me sera envoyée par courriel.			
Commentaires généraux			
Lors de ma visite en avant-midi (-30 ressentie), la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de la routine quotidienne, des médicaments (aucun), de la sécurité, de la santé et des consentements signés dans les dossiers des enfants. Observation de la collation.			

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 février 2023

Date

original signé par
Mélicia Bard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 février 2023

Date